Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 61 (1952)

Heft: 3

Artikel: La pharmacopée : cette bible du pharmacien

Autor: Hilfiker, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555868

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pare une seconde édition de son Traité avec beaucoup plus de développement et décoche dans sa préface une verte riposte aux attaques de Broussais. Puis c'est l'inévitable rechûte et cette fois il est bien touché; il s'empresse de regagner son vieux manoir où il arrive le 9 juin 1826 après un voyage épuisant; il était sans illusions sur son état, passant de longues heures dans un fauteuil à contempler la vue.

«Le dimanche 13 août 1826, écrit le Dr Henri

Bon, vers 3 heures de l'après-midi il sortait de sa torpeur, retirait ses bagues l'une après l'autre et les posait sur la table de nuit. Comme on l'interrogeait à ce sujet: «Il faudrait, dit-il, que bientôt un autre me rendît ce service; je ne veux pas qu'on en ait le chagrin.» Deux heures après il rendait son âme à Dieu.» Il avait 45 ans, mais dans les 25 années de son activité, n'avait-il pas donné plus que bien d'autres en une longue carrière?

LA PHARMACOPÉE CETTE BIBLE DU PHARMACIEN

ROLAND HILFIKER

A propos d'une pharmacopée internationale

ATRIUM MEDICINÆ HELVETIOR VM. Seu Eorundem PHARMACOPOEÆ PROMPTUARIUM; OBSERVATIONESQUE MEDICA Rarissima ac Selectissima; Authore CONSTANTIO DE REBECQUE, M.D. J.J. Chaponnine N.MT. GENEVE. Apud SAMUELEM DE TOURNES. M. D'C. X C.

La Pharmacopée de Constant de Rebecque, Genève 1690. (Bibliothèque publique et universitaire de Genève.)

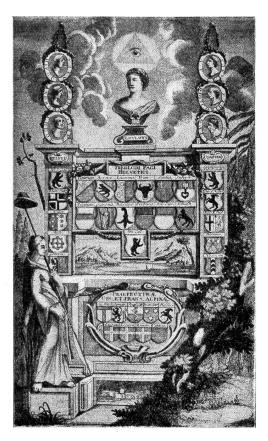
La parution récente d'une Pharmacopée Internationale sous les auspices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis ce vocable en vedette, sans que pour autant le public soit exactement renseigné sur sa signification.

Il n'est donc pas inutile d'expliquer brièvement dans la Revue de la Croix-Rouge suisse ce qu'est une Pharmacopée (internationale ou non) en utilisant, en guise d'exemple, la Pharmacopée suisse dont le titre exact est, en latin, Pharmacopoea Helvetica (Editio Quinta) fréquemment abrégé en Ph. H. V.

Le terme de pharmacopée résulte de la condensation de deux mots grecs, pharmakon = remède et poiein = faire, confectionner, et désigne un recueil de recettes et de formules pour préparer les médicaments. Le terme de Codex utilisé dans certains pays est à peu près synonyme de Pharmacopée.

Quelques miettes d'Histoire...

Depuis fort longtemps les apothicaires et les alchimistes, antiques prédécesseurs du pharmacien de nos jours, ont eu recours à des recueils leur donnant les indications sur la facon de préparer les médicaments. Ces ouvrages résultaient de l'initiative privée et n'avaient alors aucun caractère officiel. Parmi eux certains datent de la Grèce ou de l'ancienne Rome qui sont dus à Dioscoride et à Galien. Ce dernier, médecin et pharmacien de Marc-Aurèle et de Septime-Sévère, tenait boutique sur la Voie-Sacrée et préparait lui-même ses médicaments. Il écrivit de nombreux ouvrages de pharmacie et son influence fut si grande qu'aujourd'hui encore on désigne sous le nom de pharmacie galénique la partie des sciences pharmaceutiques qui concerne plus spécialement la préparation des formes médicamenteuses.



Frontispice de la «Pharmacopoea Helvetica» Bâle, 1771, préfacée par A. de Haller. (Cliché aimablement communiqué par la «Revue Ciba» à Bâle.)

On peut encore citer parmi les ouvrages anciens qui furent utilisés l'Antidotaire de Nicolas (1150), l'Antidotaire de Nicolaus Myrepsus, datant de 1340 environ et qui fut réédité à Bâle en 1549. Puis apparurent les premières pharmacopées vers le milieu du XVI^e siècle (Bâle 1561).

En France furent publiées dès 1640 diverses pharmacopées éditées par les villes et les provinces par exemple le «Codex medicamentarius seu Pharmapoeia Parisiensis», ou par des particuliers comme la «Pharmacopée galénique et chymique» de Moyse Charas. Dès la Révolution, on comprit qu'une Pharmacopée unique et officielle s'imposait et la publication d'un Codex fut décrétée. La première édition en latin parut en 1818: elle fut suivie par de nombreuses rééditions en français dont la dernière est récemment sortie de presse.

Antidotaires et pharmacopées d'Helvétie

En ce qui concerne la Suisse, l'avant-propos de la Pharmacopée V donne quelques détails sur les ouvrages qui furent utilisés dans notre pays. Remarquons que la diversité politique de la Confédération a grandement contribué à la situation complexe qui domine la pharmacie suisse jusqu'au début de ce siècle.

Chez nous également les premières pharmacopées n'eurent aucun caractère officiel. Ce furent l'«Antidotum Speciale» de Wecker (Bâle 1561), la «Pharmacopoea Helvetiorum» de Jacques Constant de Rebecque (Genève 1677), la «Pharmacopoea Helvetica» (Bâle 1771) préfacée par Albert de Haller. Puis on utilisa surtout des pharmacopées étrangères: Pharmacopée Prussienne en Suisse alémanique et Codex Gallicus en Suisse romande. Dès 1844 on vit apparaître des pharmacopées cantonales au Tessin, à Saint-Gall, à Berne (Pharmacopoea Bernensis Tentamen).

C'est à partir de 1845 que des tentatives furent faites pour doter la Suisse d'une Pharmacopée nationale. Ces tentatives aboutirent en 1865 à la publication d'un codex, qui ne fut du reste pas adopté par l'ensemble des cantons. Cet ouvrage ne donnant pas satisfaction sur bien des points, on l'abandonna peu à peu.

En 1872 parut, en latin, comme la précédente, la seconde édition de la Pharmacopée Helvétique, laquelle fut adoptée par tous les cantons à l'exception de Genève, du Tessin et de Nidwald.

Cette seconde édition fut suivie d'une troisième en 1893, rédigée, elle, dans les trois langues et adoptée par tous les Etats confédérés sauf Glaris.

Il fallut attendre la quatrième édition, parue en 1908, pour que la Pharmacopée helvétique soit adoptée par l'ensemble des Cantons suisses. On put alors parler d'une Pharmacopée nationale.

La Pharmacopée actuellement utilisée en Suisse est, comme son titre l'indique, la cinquième édition. Cet ouvrage épais de plus de 1200 pages a été publié en 1934 dans les trois langues officielles; il est complété par un Supplément (Supplementum Primum) auquel viendra s'ajouter sous peu un second. Ces suppléments, on le conçoit aisément, permettent à la Pharmacopée de s'enrichir des acquisitions les plus récentes dans le domaine médical sans qu'il soit nécessaire de procéder à une réédition complète.

La Pharmacopée débute par le «Décret de promulgation» qui définit sa valeur légale: «...La Pharmacopée fait loi dans toute l'étendue de la Confédération suisse pour la définition, la fabrication et préparation, l'examen et la qualification, la conservation, la prescription et la dispensation des médicaments. Elle fait loi également pour la fourniture des médicaments à l'armée suisse, pour les décisions du Département des finances et des douanes, de la régie fédérale des alcools et du service fédéral de l'hygiène publique...»

Une pharmacopée internationale

En ce qui concerne la Pharmacopée Internationale qui vient d'être publiée, disons simplement qu'elle n'a de valeur légale dans aucun pays, à notre connaissance du moins, et qu'elle vise surtout à obtenir une standardisation dans la teneur, le dosage et la dispensation des médicaments d'un pays à l'autre.

Signalons enfin que les pharmacopées offi-

cielles ne mentionnent pas les produits homoeopathiques et qu'il existe des pharmacopées homoeopathiques n'ayant, elles non plus, aucun caractère officiel.

La pharmacopée est bien, comme on l'a dit quelques fois la «Bible du pharmacien», présente dans toutes les officines et laboratoires, elle constitue l'un des piliers de la santé publique.

Un problème mondial, les réfugiés!

L'Organisation internationale des réfugiés (O. I. R.), que dirigeait M. J. Donald Kingsley, a terminé à fin 1951 son activité commencée en 1947. Une activité qui a permis à plus d'un million de «personnes déplacées» de trouver sous d'autres cieux de nouveaux foyers et de commencer une nouvelle vie. Expulsés de Pologne, d'Ukraine, de Yougoslavie, de Hongrie, des pays baltes, de Roumanie, d'Allemagne orientale, ce million d'êtres humains qui avaient trouvé pour plus des deux tiers un refuge temporaire et misérable en Allemagne occidentale, ont aujourd'hui pu s'établir outre-mer. Les Etats-Unis, l'Australie, les Etats d'Amérique centrale ou du Sud, l'Etat d'Israël ont accueilli la plupart d'entre eux.

Mais le problème reste aussi grave. Le tableau cidessous, que nous reproduisons grâce à l'obligeance de l'organe de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes gens, à Genève, montre l'immensité, il faut presque dire l'universalité de ce drame qui a frappé des millions de familles humaines.

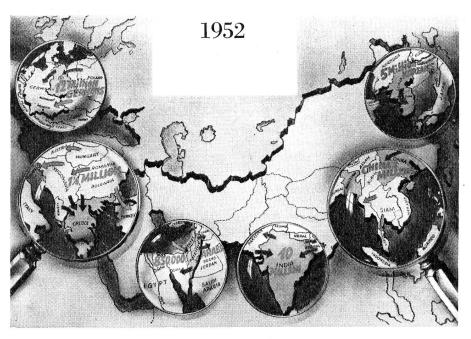
La République fédérale allemande de Bonn a vu affluer, d'après les statistiques officielles, 9 millions 290 mille réfugiés venant de l'est; 4 millions et demi de personnes déplacées se trouvent encore en zone orientale.

En Europe centrale et méridionale, c'est un million et quart de réfugiés venant de Hongrie ou des Balkans qui ont cherché refuge en Autriche, à Trieste, en Grèce ou en Turquie.

Dans le Moyen-Orient 850 000 Arabes ont quitté la Palestine pour chercher refuge vers l'Egypte les uns, vers la Syrie ou la Transjordanie les autres.

Mais quand nous atteignons l'Extrême-Orient, les chiffres deviennent presque impuissants à évoquer la grandeur du bouleversement de l'humanité contemporaine, un bouleversement sans précédent dans l'histoire des peuples et des hommes. Un double mouvement a jeté vers l'Inde ici, vers le Pakistan là, 10 millions de réfugiés musulmans ou hindous; la guerre sino-japonaise et les conflits intérieurs chinois ont provoqué l'exode d'une masse de peut-être 50 millions d'êtres humains; l'Indochine, la Malaisie, le Siam ont vu aussi des fugitifs en grand nombre; la guerre de Corée enfin a réduit au moins 5 millions de Coréens à l'état d'errants privés de foyer et de toit.

Voilà le drame de l'humanité contemporaine. S'il est impossible à notre petit pays de songer à venir en aide à tous, du moins doit-il et peut-il continuer de secourir dans la mesure de ses moyens les misères les plus proches. C'est pourquoi plus que jamais l'action, si modeste soit-elle, des parrainages de la Croix-Rouge suisse pour les enfants réfugiés en Allemagne et en Autriche doit se poursuivre.



D'après «The World Communique», janvier 1952.